

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Appel : Présents : 24 Excusés : 10 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité et du Conseil, ainsi qu'à une auditrice villageoise. Les représentants de la presse sont excusés.

Ordre du jour :

- Appel
- 1. Approbation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal et de l'extrait des délibérations de la séance du 17 juin 2025
- 3. Informations du Président
- 4. Préavis municipal 14-2025 – Rémunération de la Municipalité
- 5. Préavis municipal 15-2025 – Arrêté d'imposition pour 2026
- 6. Diverses nominations : Commission Avenir politique / Commission de gestion / Commission de recours pour la perception des contributions communales / Commission PaCom – Bâtiments et urbanisme / Commission RF45
- 7. Informations municipales
- 8. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 17 juin 2025

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à la majorité (une abstention).

3. Informations du Président

S. Carrard procède à la lecture des documents suivants :

- Lettre de démission du Conseil communal de Ahmad Matar, qui a quitté la commune.
- Lettre de remerciements de l'Association « Chaque pas compte » pour le don versé avec les jetons de présences 2024-2025.

4. Préavis municipal 14-2025 – Rémunération de la Municipalité

J. Theux : La situation actuelle de la rémunération de la Municipalité se répartit comme suit :

• Part fixe : Syndic : Fr. 7'000, Municipalité : Fr. 5'000 • Part variable : Vacations horaires au tarif de Fr. 50/heure. Cependant, la planification budgétaire est ardue car l'investissement en temps de chaque membre de la Municipalité est difficile à prévoir. La charge de travail a considérablement augmenté en 2023 puis en 2024, en raison des divers projets menés en parallèle et aussi en raison de nombreux problèmes rencontrés liés à l'état de nos infrastructures. Par ailleurs, le montant, pour chaque membre de la Municipalité variant chaque mois, il est difficile d'annoncer les montants à couvrir pour les assurances sociales. Au budget 2025, la part fixe est de Fr. 27'000 et la part variable de Fr. 140'000 et varie fortement entre les municipaux. Nous avons étudié différents modèles en vigueur dans le Canton, et, en lien avec la grille salariale mise en place pour le personnel communal, nous proposons la mise en place d'une indemnité de référence pour les membres de la Municipalité de Fr. 120'000 (pour un 100%). Nous souhaitons que le travail de la Municipalité revienne à du pilotage stratégique et non plus à de l'opérationnel ; c'est pour cela que nous avons engagé une personne responsable des services techniques afin de déléguer le travail en lien principalement avec la police des constructions. Le travail de la Municipalité sera principalement : la séance de Municipalité, la gestion des dicastères, le rapport de gestion, l'élaboration du budget et le suivi des dépenses. Nous souhaitons également revenir à environ quatre séances de Conseil communal par année. Nous avons calculé que cela représenterait un taux d'activité de 10% correspondant à 195 heures de travail effectif. Ainsi, avec 195 heures à réaliser pour la gestion courante, le taux proposé pour le calcul de l'indemnité forfaitaire fixe pour un membre de la Municipalité est de 10%, soit Fr. 12'000 par année, avec des indemnités forfaitaires complémentaires sous forme de vacations horaires pour des cas ponctuels. Le but est également d'harmoniser les dicastères, de répartir les charges le mieux possible et de s'ajuster en cours d'année. Nous avons établi un document intitulé « Règles et usages de la Municipalité » annexé au préavis.

Commission des finances : Y. Mischler rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Pour l'essentiel, le préavis municipal en question porte sur la rémunération de la Municipalité qui rendra le poste de Municipaux plus attractifs dans les années à venir et également facilitera l'établissement du budget.

La Commission des finances relève que les indemnités de la Municipalité sont relativement élevées proportionnellement à la taille du village, nous attendons un travail à la hauteur des rémunérations.

La répartition des dicastères et des tâches devra être équilibrée entre les Municipaux. Et les heures dépassant les 195 heures ne devront pas être prises en vacations.

La fixation de l'indemnité forfaitaire de la syndication à 50% du salaire de référence pour un minimum de 975 heures est effective seulement si le syndic a la charge du dicastère des finances.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 14/2025 concernant la rémunération de la Municipalité.

Commission de gestion, S. Laverrière rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

La CoGe salue la volonté de transparence de rémunération qui sera d'une grande utilité lors de la recherche de candidats pour les postes de Municipaux lors de la prochaine législature.

L'augmentation de la part de fixe par rapport au modèle actuel ainsi que la fixation d'un plafond de vacations permet une meilleure prévisibilité budgétaire. Ce modèle permet également la simplification du calcul des montants alloués aux assurances sociales.

Cette rémunération a également l'avantage d'inciter les Municipaux à être plus efficaces dans le traitement de leurs tâches récurrentes car ils toucheraient dorénavant un montant forfaitaire dédié à l'ensemble de ces tâches.

Le modèle présenté dans le préavis tient également compte des tâches spécifiques comme la charge inhérente à la vice-syndication et les heures passées à la gestion du personnel communal.

La CoGe relève que le préavis présente toutefois aussi les limitations suivantes :

- *Une possible incitation à bâcler le travail car le/la Municipal/e touche un forfait pour les tâches récurrentes de son dicastère.*
- *Le modèle ne saurait s'appliquer tel quel et serait trop rigide en cas de charges de travail qui varient fortement d'un dicastère à l'autre. Il pourrait aussi générer un sentiment d'inégalité si certains dicastères demandent plus d'investissement que d'autres.*
- *Le plafond de vacations proposé pourrait être insuffisant en cas de gros imprévus ou nouveaux projets transverses (comme par exemple : la préparation d'une éventuelle fusion, les négociations sur le futur de Marina port de Faoug, etc.)*

La CoGe insiste sur le point du suivi des heures pour pouvoir identifier rapidement des inégalités possibles entre les différents dicastères ou des activités imprévues chronophages. L'outil Tipee devra être utilisé de manière rigoureuse pour garantir la traçabilité et la justification des heures travaillées.

Il sera important que le document « Règles et usages de la Municipalité » soit bien compris et appliqué par tous les Municipaux. Les nouveaux élus devront être formés à la saisie des heures et à la compréhension du modèle de rémunération. Une bonne coordination entre les membres de la Municipalité et le service des finances est essentielle pour éviter les malentendus.

Le préavis propose une réforme structurante et cohérente, visant à améliorer la transparence, la prévisibilité budgétaire et la reconnaissance du travail des élus. Toutefois le montant brut accordé par Municipal/e de CHF 12'000.- soit un équivalent de 10%, nous semble sous-estimer la charge de travail effective. C'est pourquoi une évaluation détaillée à la fin de la première année de mise en œuvre s'avère indispensable pour pouvoir corriger toute éventuelle inégalité et assurer l'efficacité de ce modèle de rémunération.

Enfin, malgré certains risques et points d'attention, le modèle proposé a l'avantage d'être en adéquation avec les pratiques cantonales et mérite d'être soutenu.

En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 14/2025 tel que présenté en insistant sur le fait qu'une analyse détaillée de la situation après une première année d'application soit effectuée et des mesures soient prises pour remédier à toute éventuelle inégalité ou situation non conforme à la réalité du terrain.

S. Giannini Heim : Lors du préavis 12-2025 concernant la création du poste de responsable des services techniques, la Commission PACom avait proposé de l'accepter avec la recommandation que ce poste ne soit pas soumis à la hiérarchie de la secrétaire municipale. Et nous retrouvons dans le règlement que la secrétaire est cheffe du personnel. Nous nous étonnons que notre recommandation n'ait pas été prise en compte.

J. Theux : La secrétaire municipale est en effet la responsable administrative du personnel, mais ce n'est pas elle qui va orienter le travail du responsable des services techniques, lequel dépendra de la Municipalité. Le chef opérationnel est la Municipalité tandis que le chef administratif est la secrétaire municipale.

S. Carrard : En effet, la secrétaire municipale a la charge organisationnelle et administrative, et la Municipalité a la charge opérationnelle et technique.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal 14-2025 « Rémunération de la Municipalité » à la majorité (21 avis pour, 2 avis contre).

5. Préavis municipal 15-2025 – Arrêté d'imposition pour 2026

J. Theux : Les comptes des quatre dernières années ont eu des résultats positifs malgré des budgets négatifs, ce qui nous a permis d'amortir d'anciens investissements. Cela a été possible car il y a eu une légère évolution démographique positive, mais aussi parce que certains investissements majeurs ont été retardés. Nous avons beaucoup d'investissements structurels à réaliser à court et moyen terme pour environ 8 millions sur la période 2026-2028. Ce montant est conforme au plafond d'endettement qui avait été voté en début de législature. Il est possible pour la commune d'emprunter les montants nécessaires pour réaliser les travaux prévus. Je rappelle que nous n'avons pas encore fait d'emprunt depuis le début de cette législature ; notre seuil de dette est très faible. Entre 2026 et 2028, environ 8 millions vont être investis, notamment pour la rénovation du bâtiment RF45 et le raccordement à l'ABV. L'amortissement de ces investissements débutera en 2028, mais plus probablement en 2029 ou 2030. Il faut savoir que certains projets de constructions ont été déposés par des particuliers, et, avec l'entrée en vigueur du PACom en 2026, la population du village devrait croître au cours des prochaines années. Cela amènera des rentrées d'argent, sachant que des améliorations de nos infrastructures sont en cours de réalisation, notamment l'eau potable, afin d'accueillir des habitants supplémentaires. La Municipalité propose le statut quo par rapport à 2025 et de reconduire le taux d'imposition.

Commission des finances : *R. Tacheron* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :
Au regard des derniers résultats des exercices comptables pour les années 2021 à 2024 qui ont dégagé des excédents de revenus de plus de Fr. 551'925.– avant amortissements extraordinaires, ainsi que la situation actuelle où le budget 2025 avec un taux d'imposition à 65% et un excédent de charges de Fr. 32'019.– devraient s'équilibrer dans les comptes définitifs de 2025 selon les indications de notre syndic.

La Municipalité nous propose dans le préavis, objet du présent rapport, de maintenir pour l'année 2026 le même taux que celui de 2025 soit 65%.

La Commission des finances, au vu des investissements planifiés pour l'année 2026 et 2027 avoisinant les 8 millions de francs, mais où les amortissements de ces emprunts ne devraient pas intervenir avant l'année 2027 est donc favorable au maintien de ce taux à 65%.

Cela aura les conséquences de maintenir l'attractivité de notre commune afin d'accroître notre population. D'autre part, le taux d'amortissements de ces emprunts futurs calculés avec des intérêts de 2.5% nous semble une estimation plus que prudente.

Par contre, la Commission est de l'avis qu'il faudra certainement compter sur une augmentation substantielle de celui-ci pour les années à venir.

En conclusion, la Commission des finances soutient la proposition de la Municipalité de laisser le taux d'imposition inchangé à 65% et recommande au Conseil communal d'adopter le préavis tel que présenté.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal 15-2025 « Arrêté d'imposition pour 2026 » à l'unanimité.

6. Diverses nominations dans les Commissions

A la suite du départ de A. Matar et de la nomination de S. Carrard à la présidence du Conseil, il y lieu de procéder à des remplacements dans les commissions suivantes :

- Commission Avenir politique de la commune : **D. Bula** est élu à l'unanimité.
- Commission de gestion : **T. Tacheron** est élue comme suppléante à l'unanimité. La présidence revient à **S. Laverrière**.

- Commission de recours pour la perception des contributions communales : **R. Tacheron** est élu à l'unanimité.
- Commission PaCom – Bâtiments et urbanisme : **P. Thévoz** est élu à l'unanimité. La présidence revient à **S. Giannini Heim**.
- Commission RF45 : **G. Gizzi** est élu à l'unanimité. La présidence revient à **D. Galliard**.

7. Informations municipales

J. Theux : Personnel communal : – Notre boursière a démissionné pour le 31 décembre 2025 car elle cherche un poste à 100% pour des raisons privées. Nous avons mis une annonce, le processus de recrutement est en cours. Ce changement ne pose pas de problème pour la migration à MCH2. – La responsable du service technique a été engagée, il s'agit de Marie-Hélène Andreae, qui débutera le 1^{er} janvier 2026 à 60%. Des légers travaux de modifications des bureaux sont en cours au bureau communal, ainsi que le déplacement de la salle de la Municipalité au Carnotzet.

PACom : La seconde mise à l'enquête a eu lieu. Les opposants qui avaient des motifs complémentaires ont été reçus en séances de conciliation ; il reste un cas en suspens. La Municipalité a déjà débuté une phase de pesée des intérêts pour décider de procéder ou non à une mise à l'enquête complémentaire. La Commission PACom sera consultée en lien avec la suite de la procédure. Si la Municipalité et la Commission PACom décident de procéder à une mise à l'enquête complémentaire, la séance du Conseil communal dédiée au PACom sera organisée avant la fin de la législature, idéalement en février. L'objectif est que ce soit cette Municipalité, ce Conseil communal et cette Commission PACom qui puissent traiter le dossier.

RF45 : Le projet de l'ouvrage a été présenté aux membres de la Commission. Des études sont en cours sur le géotechnique de la parcelle ainsi que sur la mise à jour du cadastre souterrain. Les projections financières qui ont été établies sont plus élevées que les coûts estimés. Nous cherchons donc des solutions pour rentrer dans le montant annoncé. Le préavis pour le crédit de réalisation que nous voulions soumettre en décembre est donc reporté au printemps 2026.

TVA sur la taxe déchets : Comme indiqué dans les publications communales, toutes les communes ayant plus de Fr. 100'000 de revenus liés aux déchets sont assujetties et reportent la TVA sur les taxes déchets. Cet assujettissement à la TVA est une décision de l'administration fédérale des contributions. Nous avons appris en cours d'année que cela été rétroactif au 1^{er} janvier 2025, nous allons donc répercuter les montants de TVA sur la taxe forfaitaire et sur la taxe au poids. Cela a surpris car ce n'était pas en vigueur, mais dans les faits, la TVA est aussi perçue sur la taxe des eaux usées car nous sommes largement au-dessus des Fr. 100'000 annuels.

Rencontres avec le Syndic : La première rencontre a eu lieu le 9 septembre. Nous avons eu des échanges intéressants qui ont permis de créer un lieu avec la population. Les prochaines rencontres auront lieu le mardi 28 octobre et le jeudi 4 décembre 2025.

Site internet communal : Le nouveau site est en ligne, plus complet et plus simple d'utilisation. Le guichet virtuel est déjà bien utilisé. Les formulaires pour faire des propositions ou signaler des problèmes dans la commune ont également déjà été utilisés. Nous essayons de tenir compte des propositions. Il y a pour l'instant très peu d'entreprises, restaurants et associations locales qui se sont inscrits, nous allons les inciter à la faire pour se faire connaître au sein du village.

Th. Lavanchy en collaboration avec P.-A. Dessonaz :

Eau potable : – Le projet de l'ABV avance lentement : Le dossier de défrichement a été déposé au Canton pour valider les passages en forêt, une dérogation doit être obtenue auprès des services cantonaux forestiers ; des avis géologiques préliminaires ont été demandés pour les forages dirigés pour ce qui passe sous les rivières ; et pour les CFF, il y aura un dossier complet avec les études géologiques à fournir. Des discussions sont également en cours avec le Groupe E pour trouver des synergies pour le meilleur passage des conduites avec le tracé électrique. Au niveau du planning prévisionnel, l'idée est de terminer le projet à la fin 2025, de faire la demande préalable au Canton au début 2026, et ensuite de passer à la convention de passage avec les propriétaires et la mise à l'enquête en parallèle. – Concernant notre PDDE (plan directeur de la distribution de l'eau), des discussions sont toujours en cours avec le bureau d'ingénieur Miaz et Weisser, la première version devrait être terminée et soumise au Canton à la fin de l'année. Ce plan nous permettra de mieux piloter les investissements futurs dans le domaine de l'eau, de prendre des décisions stratégiques sur nos ressources en eau, en collaboration avec la Commission Eau, et de prendre en compte l'état de notre réseau afin d'avoir un plan échelonné dans le temps concernant les conduites à changer.

Eaux usées : Le projet de rénovation de la Revougne a été intégré au projet de la conduite des eaux usées du bord du lac. La Commission PACom a proposé de débétonner la partie autour de la fontaine, de planter un arbre et de réhabiliter la fontaine. Ce projet a été soumis à la Municipalité. Une demande de subvention pour la plantation de l'arbre et la débétonnement est en cours. En revanche, le bureau d'ingénieurs ne peut pas prendre en compte la réhabilitation de la fontaine, nous devons mandater un autre bureau. Nous avons également parlé avec la Commission Parking, car il avait été préalablement discuté de créer une place pour handicapé à la place de la fontaine, mais cette place sera créée ailleurs. Le préavis sera présenté en mars 2026.

Petite épicerie, place de la gare et jardin : – Nous avons reçu une subvention Fr. 15'000 du Canton pour la partie participative du projet. Une demande de subvention Pronovo pour les panneaux solaires est en cours. – Il y a eu une belle participation citoyenne au chantier participatif des 5 et 6 septembre ; du bois de récupération ainsi que du bois autoclave ont été utilisés pour les aménagements, qui devraient durer 10 à 15 ans. L'idée de la très haute structure centrale est de rendre la place visible de tous les côtés et inviter les gens à venir, ainsi que de produire de l'ombre portée. Des voiles sont en cours de préparation auprès des classes de l'école de Faoug et seront installées au printemps, ainsi que des plantes grimpantes. L'idée était de reprendre les assemblages des fermes traditionnelles du village où il n'y a pratiquement pas de vis dans la structure.

Espaces verts : Une demande de subvention cantonale complémentaire est en cours pour la plantation d'arbres sur la place de la gare et au verger, et aussi pour remplacer la haie de thuya le long de la route d'Avenches et à la plage, avec plantation d'arbres pour créer de l'ombre sur le terrain de sports, ainsi que la débétonnement du bas de la Revougne.

Éclairage public : L'entreprise Soluxa a été retenue pour passer aux LED, les travaux seront réalisés cet hiver. Nous avons aussi prévu l'installation de deux nouveaux candélabres pour les futurs passages piétons à la route d'Avenches et à la route de Morat. Il est aussi prévu de déplacer un candélabre pour avoir plus de sécurité en zone artisanale, au dernier passage piétons de la route de Salavaux, ainsi que l'installation de nouveaux candélabres à la plage, tout ceci pour un prix inférieur à celui prévu dans le préavis.

Bloc locatif : Dans un appartement libéré il y a quelques mois, la cuisine a été rénovée, il sera reloué dès le 15 octobre.

Projet de passages piétons route d'Avenches et route de Morat : Nous avons obtenu le feu vert du Canton. Nous allons aussi procéder à l'amélioration de la signalisation routière à différents endroits du village pour des raisons de sécurité, dessiner de places de parc autour de l'administration communale, créer un dépose-minute devant le Carnotzet à la place de l'ancien arrêt de bus, et indiquer les priorités de droite dans les zones 30. Un préavis est en préparation.

Routes : La route entre Villarepos et Donatyre sera fermée temporairement du lundi 27 octobre à 7h00 au samedi 1^{er} novembre à 8h00, ce qui aura des conséquences à Faoug, car la route de Villarepos servira de déviation au trafic (à sens unique, sauf pour les riverains). C'est la commune d'Avenches qui gère cette déviation.

L. Poinçot : Association Citoyennes : Une conférence a eu lieu le 18 septembre à Villars-le-Grand sur la thématique « Femmes en politique - s'engager pour sa commune », l'une des invitées de la soirée était notre conseillère communale Barbara Petrauskas Brechbühl. Les retours ont été très positifs de la part de la cinquantaine de participants. La dernière conférence de l'année aura lieu le jeudi 6 novembre à la Faoug'milière sur le thème « Prendre sa place dans une équipe ».

Règlement d'alimentation du FEDD : Ce préavis accepté au mois de mai 2025 devra être représenté lors de la prochaine séance du Conseil communal, car malheureusement le service juridique du Canton a demandé quelques modifications sur certains articles. Cela concerne principalement la forme de la rédaction des articles et non le fond. Malgré tout, nous avons l'obligation de représenter ce préavis afin de le renvoyer au Canton.

PECC : Afin de faire un bilan, une rencontre a eu lieu le 27 août avec toutes les communes qui sont en train de terminer leur premier PECC et l'OCDC (Office cantonal de la durabilité et du climat), qui a annoncé trois possibilités pour la suite :

- Prolonger d'un an pour bien terminer nos actions, à savoir qu'il nous reste concrètement deux actions.
- Commencer un 2^{ème} PECC.
- Continuer sans s'engager dans un PECC (donc sans contrat avec l'OCDC, sans accompagnement ni subvention).

Pour l'instant, la Municipalité penche plutôt pour l'idée de prolonger d'un an, pour terminer et faire un pont avec la législature suivante.

Cylcomania - défi cycliste de la Broye : Cet évènement a eu lieu durant tout le mois de septembre, une première édition pour notre région. Un débriefing aura lieu le 16 octobre avec la COREB qui a réussi à réunir 14 communes pour participer à ce projet. Parmi ces 14 communes, il y a eu près de 500 participants. Le but fixé était d'attendre au moins 25'000 km à vélo et nous avons réussi à effectuer 63'056 km.

M. Studer : FOREMS : L'EMS des Cerisiers à Payerne a été restructuré et des progrès ont été réalisés. Des pertes financières avaient été réalisées durant ces dernières années, les budgets étaient déficitaires. Depuis l'entrée en fonction du nouveau directeur, engagé le 1^{er} juillet 2025, l'écart au budget a diminué, et un bénéfice a été réalisé déjà en août, ce qui n'était pas arrivé depuis des années. Ces chiffres n'impactent pas notre commune, mais nous sommes intéressés que cela fonctionne. Par ailleurs, nous sommes maintenant également membre de l'EMS Clair Vully.

ARPEJE : – Il y a eu beaucoup de plaintes au sujet de la problématique des horaires scolaires et des horaires des transports publics. Il faut savoir que l'Arpeje est financée par les communes, avec des montants importants notamment pour les transports. – Le problème des élèves qui devaient attendre presque une heure à la fin des cours a été résolu avec un car postal. – Le second problème, non résolu, est que le mercredi l'école se termine à 12h05 et que le train part à 12h15, ce qui laisse seulement 10 minutes pour se rendre à la gare, et il y a des réclamations de parents (pour information, l'année passée, il y avait seulement 7 minutes pour aller prendre le train et il n'y avait pas de réclamations...). L'horaire CFF ne peut pas être modifié en raison d'un croisement de trains à Morat.

M. Ruano : Il faudrait que les enseignants lâchent les enfants de Faoug 5 minutes plus tôt.

M. Studer : J'en ai parlé avec la directrice, les enseignants ont la responsabilité des élèves durant le temps scolaire, c'est aussi une question d'assurances. Et l'horaire scolaire ne peut pas être modifié. J'ai demandé aux enseignants que les enfants soient prêts à sortir à 12h05, c'est la seule solution pour l'instant. – Le problème du temps de transport qui diminuait le temps de pause à midi a été résolu avec Wieland ; les parents seront informés par l'Arpeje. – Nous avons encore un problème avec le temps de transports des élèves qui se rendent de Salavaux à la salle de gym à Cudrefin, car il reste seulement 20 minutes à disposition pour le cours de gym.

ARAS Broye-Vully : La directrice, Sonia Costas-Renz, fait un excellent travail. Mais nous avons maintenant un problème de la part du Canton avec le CPS (Conseil de politique sociale) qui a accepté la refonte de la gouvernance et de l'organisation des régions d'action sociale (RAS). Nous sommes touchés car il s'agit d'un projet de redécoupage des régions. Mme Sonia Costas-Renz a exprimé nos inquiétudes par rapport à la perte de proximité avec les gens.

Divers évènements communaux : Informations et présentation de photos sur divers évènements qui ont eu lieu cet été : divers jubilés, fête de jeunesse, fête du 1^{er} août, soirée cinéma, sortie des aînés au lac de Morat. Le prochain évènement à venir est le Festival de l'automne qui aura lieu le dimanche 26 octobre 2025.

S. Carrard remercie la Municipalité de donner des informations détaillées sur les projets en cours.

8. Divers et propositions individuelles

T. Tacheron remercie la Municipalité pour la sortie des aînés qui était très bien organisée.

M. Studer précise que c'est Laetitia Poinçot qui a organisé la sortie.

P. Thévoz : La Commission Avenir politique de la commune s'est réunie le 15 septembre dernier. Les prochains travaux de la Commission consisteront à aider à préparer au mieux les élections communales pour la prochaine législature 2026-2031 qui sont prévues déjà au début janvier 2026 ; les inscriptions se feront entre le 5 et 12 janvier. Le but de la Commission est d'essayer de motiver le plus de monde possible. De ce fait, elle a décidé d'établir et de vous soumettre un questionnaire qui contient également un espace dédié à recueillir vos remarques et suggestions. Le retour du formulaire avec vos réponses est attendu pour le 24 octobre prochain auprès du Président du Conseil. Vos réponses sont importantes et permettront à la Commission de définir la stratégie et la tendance à donner à nos autorités exécutives pour la prochaine législature. Il nous paraît important de connaître les différentes opinions afin qu'on puisse aider nos instances dirigeantes à s'orienter. Le questionnaire sera également envoyé aux membres excusés ce soir.

J. Laverrière : Merci pour le projet de la Petite épicerie, il est très agréable d'avoir à nouveau un commerce de proximité à Faoug. Après ces premiers mois d'utilisation, avez-vous déjà des retours ? Les commerçants sont-ils contents ? Est-ce que cela fonctionne ?

Th. Lavanchy : C'était le meilleur démarrage d'une Petite épicerie de toute la Suisse (nous sommes la 14^{ème}). Les tenanciers et les producteurs sont très contents. Cela a bien débuté, mais on voit maintenant que le volume des ventes baisse avec la fin de l'été.

S. Carrard : S'agissant de la déviation à la route de Villarepos, avez-vous prévu une sécurité au niveau de l'ancien petit magasin, avec tous les enfants qui viennent de la Route Henri Druey où il n'y a pas de passage piétons et une mauvaise visibilité ? Est-ce qu'il y aura un patrouilleur le matin ? Une sécurité va-t-elle être mise en place dans ce secteur ?

Th. Lavanchy : C'est la commune d'Avenches qui organise cette déviation. Nous leur avons demandé de mettre en place le nécessaire. Nous pouvons les rendre attentifs à cette problématique de sécurité.

Y. Mischler : Nous avons parlé au sein de la Commission des finances du préavis concernant la rémunération de la Municipalité, où nous parlons de l'exécutif, mais nous ne parlons pas de la rémunération du législatif. On sait que pour le bureau et les membres du conseil, cela est presque du bénévolat. On devrait peut-être aussi mettre à jour le système de rémunération du législatif.

J. Theux : La Municipalité soutient bien entendu un changement de pratique. Un préavis serait proposé par la Municipalité, mais les chiffres doivent au préalable être proposés par le Conseil à la Municipalité. Le montant des jetons de présences est bas et n'a pas évolué depuis longtemps, en revanche le tarif des vacations n'est pas forcément en discussion. La rémunération du président et de la secrétaire avait été réévaluée et légèrement augmentée au début de la législature.

S. Carrard : Le bureau du Conseil peut proposer à la Commission Avenir politique de la commune de préparer une proposition qui pourrait être évaluée et entrer en vigueur lors de la prochaine législature.

Y. Mischler : Nous avons prêté de l'argent à la société CampCycle pour le vélo camping. Savez-vous où en est ce projet ? Est-ce que cela a été remboursé ?

J. Theux : Nous n'avons pas encore fait de premier bilan. Le remboursement est prévu au plus tard après 5 ans, le montant est noté dans les comptes. Un rendez-vous va être pris pour effectuer un bilan et vous en serez informés.

R. Tacheron : La concession de la société Marina Port de Faoug va jusqu'en 2029. Des discussions sont-elles en cours ? Où en est le projet de prendre des parts dans ce port ?

J. Theux : Nous les rencontrons environ trois fois par année depuis 2-3 ans, le dossier est en cours, différentes possibilités sont discutées, mais les chiffres ne peuvent pas être divulgués ici. Nous étudions plusieurs variantes afin d'avoir des rentrées d'argent régulières pour la commune, un fiduciaire nous a accompagné sur l'évaluation et sur les conseils stratégiques. L'objectif est d'avoir un accord de principe signé d'ici la fin de l'année, et le projet terminé d'ici la fin de cette législature.

R. Tacheron : Nous devons pouvoir donner notre avis, car la concession pourrait être donnée à quelqu'un d'autre.

J. Theux : Nous avons tout intérêt qu'un port reste à Faoug, se développe et reste attractif pour les habitants. On essaie de trouver le juste milieu pour avoir une bonne rémunération. Ce sujet sera discuté avec la Commission des finances et la Commission de gestion avec plus d'informations sur les chiffres. Comme il s'agit d'une identité privée, les chiffres devront rester strictement confidentiels.

S. Carrard : Une convention pourrait donc être signée d'ici la fin de la législature.

Y. Mischler : Dans l'étude pour le passage piétons prévu à la route d'Avenches, il faudra tenir compte du gros pot avec la limite de 30/H. Il est actuellement déjà difficile de se croiser à cause du pot, cela risque d'être problématique si on rajoute un passage piétons à cet endroit.

P.-A. Dessonaz : Le pot sera déplacé, il est en effet problématique.

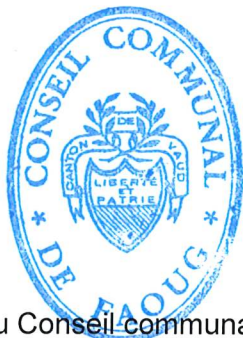
M. Kaeser : Pourquoi avons-nous besoin d'un nouvel ingénieur pour réhabiliter la fontaine en bas de la Revougne ?

Th. Lavanchy : Le bureau qui nous suit est spécialisé dans les conduites d'eau usées ; cela ne rentre pas dans leur fonction de remettre une fontaine en activité. Nous devons mandater un bureau d'architecte paysagiste pour cela. Il faut dimensionner une rétention d'eau, car l'idée est d'utiliser l'eau de la pente pour la mettre dans la rétention d'eau et de faire un circuit fermé avec la fontaine. Cela pose des questions techniques.

S. Carrard : L'objectif n'est pas de raccorder la fontaine sur le réseau potable communal, mais d'en faire un circuit fermé.

La séance est levée à 21h30


Sylvain Carrard
Président




Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faoug, le 7 octobre 2025

Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2025.